

Drame dans la commune d'Owendo

Il décède au cours des ébats amoureux

SCOM
Libreville/Gabon

Peu de temps après l'entame des rapports sexuels avec la jeune E.K., J-B.O. se serait subitement mis à convulser. Avant de s'écrouler définitivement sur le lit. L'enquête confiée aux limiers de la Police judiciaire (PJ) devra, entre autres, s'appesantir sur la nature du comprimé aphrodisiaque qu'aurait absorbé le disparu, quelque temps avant de s'enfermer avec sa dulcinée dans une chambre de motel.

UNE chambre d'un motel établi non loin du lycée

technique national Omar Bongo (LTNOB), dans la commune d'Owendo, a été le cadre d'un drame le 19 août dernier. Un agent d'une entreprise de la place, J-B.O., la cinquantaine révolue, a subitement trouvé la mort pendant des ébats amoureux. Le parquet de Libreville saisi a autorisé l'ouverture d'une information judiciaire, afin de déterminer les causes de ce décès. L'enquête, confiée à la Police judiciaire (PJ) a immédiatement mise en route. C'est ainsi que les personnes censées leur permettre de démêler le fil de l'écheveau ont été auditionnées. Une source proche de cette "dramatique" affaire rapporte que le jour de sa mort, J-B.O. se



Photo : F. O.

Les premières constatations ont été effectuées par les gendarmes de la brigade de Setrag d'Owendo.

serait d'abord retrouvé au carrefour SNI, dans un troquet, en compagnie de E.K., une jeune femme d'une vingtaine d'années. Et d'un jeune homme. Tandis que la demoiselle est accompagnée de son frère. Puis, dans l'après-midi il aurait envoyé son accompagnateur lui acheter des comprimés de type aphrodisiaque avant de disparaître avec la jeune

filles. **COMPRIMÉ APHRODISIAQUE**• En fait, la nuit tombée, le "couple" a pris ses quartiers dans un établissement hôtelier, situé non loin du lycée technique national Omar Bongo (LTNOB). Mais pas pour longtemps, puisque quelque temps après le début des ébats amoureux, l'homme se serait subitement mis à convulser.

Avant de s'écrouler sur le lit. Prise de panique, les cheveux complètement ébouriffés - elle a juste eu le temps de mettre un drap autour de la taille -, E.K. se précipite à la direction du motel et alerte le personnel du drame qu'elle vient de vivre avec son partenaire. Sans tarder, le gérant de la structure contacte les gendarmes de la brigade Setrag d'Owendo. Lesquels arrivent aussitôt sur les lieux pour le constat d'usage. Trop tard. Les premières constatations montrent que le quinquagénaire est effectivement passé de vie à trépas. Le procureur de Libreville est, lui aussi, mis au courant par les pandores. Immédiatement, une mai-

son des pompes funèbres contactée se rend sur les lieux et procède à l'enlèvement du corps sans vie. Le dossier suit actuellement son cours. A charge pour ses limiers de la police judiciaire découvrir les véritables causes de la mort de ce compatriote. Est-ce le fameux comprimé aphrodisiaque, absorbé par l'infortuné peu de temps avant le rapport sexuel qui lui aurait été fatal ? Ce produit serait-il légalement commercialisé au Gabon ? Où l'a-t-il obtenu ? Dans la rue ou chez un distributeur agréé ? Autant de questions auxquelles les enquêteurs de la police apporteront sans doute des réponses claires, nettes et précises. Affaire à suivre.

Escroquerie, usurpation d'identité et de titre

Il commet des forfaits avec l'identité d'un vrai agent du B2

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon



Photo : Abel Eyeghe

Ethime Donat Igombo Moubogno a été placé en détention préventive à Gros Bouquet.

LA Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM), plus connue sous l'appellation de B2, a interpellé, dernièrement, Ethime Donat Igombo Moubogno, Gabonais, 33 ans habitant le quartier Angondjé, dans la commune d'Akanda. Récidiviste pour des faits d'escroquerie, il est poursuivi pour usurpation de nom et de titre.

Une source proche du dossier renseigne que le suspect a escroqué un opérateur économique spécialisé dans la location de véhicules, en utilisant l'identité et le titre d'un agent du B2. Après avoir été mis en contact avec ledit opérateur économique par un ami, Ethime Donat Igombo Moubogno se présente à lui comme étant un enquêteur du B2 qui a besoin d'un véhicule pour mener une opération urgente. Le patron de la structure, après avoir reçu des garanties de paiement de son interlocuteur et une partie de la somme d'argent exigée, met à sa disposition la voiture sollicitée. Mais, une fois en possession du véhicule, Ethime Donat Igombo Moubogno fond dans la nature et devient injoignable.

Inquiet, l'opérateur économique se rend alors au siège de la DGCISM pour réclamer son bien. A l'accueil, il explique sa mésaventure à un agent. Celui-ci le met aussitôt en contact avec un enquêteur. Lequel, surpris par le récit de son interlocuteur, lui demande s'il connaît physiquement le fameux enquêteur avec qui il est en relation d'affaires. L'homme d'affaires répond par l'affirmative, ignorant qu'il avait en face de lui le vrai agent enquêteur, dont Igombo Moubogno a usurpé et l'identité et le titre. Il comprend alors qu'il a été

roulé dans la farine par un escroc. Aussi, dépose-t-il séance tenante une plainte contre X au B2.

MANDAT DE DÉPÔT• Une enquête est aussitôt ouverte. Après un travail de fourmis de plusieurs jours, les limiers de la Contre-ingérence et de la sécurité militaire réussissent finalement à mettre la main sur le suspect, au quartier Belle-Vue. Au cours de l'enquête préliminaire, les Officiers de police judiciaire (OPJ) apprennent que sieur Ethime Donat Igombo Moubogno aurait été radié des effectifs de la gendarmerie nationale, il y a quelques années, pour attitude inconvenante. Incorporé ensuite dans les Forces de police nationale (FPN), il sera une nouvelle fois rayé des effectifs de ce corps de sécurité pour le même motif. Depuis lors, il verse dans l'escroquerie en usurpant les noms et les titres des agents des forces de l'ordre et de sécurité. Cependant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, il a toujours su passer entre les mailles des filets. Car, ses démêlés avec la justice s'arrêtaient dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.

Mais cette fois-ci, Ethime Donat Igombo Moubogno n'a pas eu de chance, puisqu'il a été placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville par le juge d'instruction, après audition. Le 29 août prochain il sera présenté au tribunal de première instance de Libreville pour répondre de ses forfaits.

PARTI DEMOCRATIQUE GABONAIS
Dialogue - Tolérance - Paix



REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

COMMUNICATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DISCIPLINE

Faisant suite à la publication des listes des candidats investis par le Parti Démocratique Gabonais pour les élections générales à venir, la Commission Permanente de Discipline, gardienne de l'éthique et de la norme au sein de notre grande famille politique, réaffirme sa détermination à faire respecter l'ordre et la discipline en tout temps et notamment durant le processus électoral en cours.

De ce fait, la commission Permanente de Discipline appelle solennellement les Camarades militantes et militants du PDG à s'approprier les principes et valeurs qui fondent la nouvelle normalité de notre Parti. Dans le contexte électoral actuel, la cohésion, la fidélité et la loyauté doivent caractériser notre engagement politique. C'est le lieu de rappeler à tous que les investitures du Parti ont été prononcées au terme d'un processus interne d'analyses, de consultations et d'évaluations. Ledit processus a été soumis en dernier ressort à la hiérarchie, en tête de laquelle, le Distingué Camarade Président Ali BONGO ONDIMBA. La discipline étant l'apanage du bon militant, il importe désormais à tous de se mobiliser.

Aussi, durant la période électorale qui s'annonce, tout militant dévoué à la noble cause du Parti doit notamment :

- Accepter et soutenir sans réserve les Candidats investis par le PDG ;
- Promouvoir les valeurs de Dialogue, de Paix et d'humilité ;
- Défendre le Parti en toutes circonstances et œuvrer à la consolidation de son unité.

Les élections générales à venir représentent la première grande échéance électorale de notre Parti depuis l'avènement de l'ère de la Régénération et de la Revitalisation. De ce fait, ces élections seront l'occasion de montrer aux yeux de tous que le PDG reste aujourd'hui encore, la seule et unique force politique capable, sous la conduite clairvoyante du Distingué Camarade Président, d'incarner l'espoir de nos compatriotes et relever les défis du développement du Gabon.

DECISIONS DISCIPLINAIRES N°0002 et N°003 PORTANT SANCTIONS

- Vu l'article 92 alinéa 4 des statuts du Parti

Démocratique Gabonais ;
- Vu les articles 100 et 101 du Règlement Intérieur du Parti Démocratique Gabonais ;

- Vu le procès-verbal d'audition des Camarades :
- Hervé-Patrick NGUEMBE DIYEMBOU
- Mick MOUBEBA LONDO
- et Simplicie MOUANGO BOUNGUENDZA

- Vu le rapport de la réunion plénière de la Commission Permanente de Discipline du 22 Août 2018 ;

Décide :

1°) - Les Camarades Hervé Patrick NGUEMBE DIYEMBOU et Mick MOUBEBA LONDO sont reconnus coupable de dénonciation calomnieuse et de comportement contraire à la morale politique.

2°) - Le Camarade Félicien MOUDIONZE, membre du Conseil National, Sénateur du Parti Démocratique Gabonais du département de la Lolo Bouengué est reconnu coupable d'atteinte à l'unité du Parti Démocratique Gabonais et d'intelligence avec l'adversaire.

3°) - Conformément aux dispositions de l'article 100 du règlement intérieur du Parti Démocratique Gabonais :
- un **BLÂME** est infligé aux camarades Hervé Patrick NGUEMBE DIYEMBOU et Mick MOUBEBA LONDO ;
- le Camarade Félicien MOUDIONZE est **EXCLU** du Parti Démocratique Gabonais.

Les présentes décisions qui prennent effet à compter de la date de signature, seront notifiées aux intéressés, publiées et enregistrées selon les procédures en vigueur du Parti Démocratique Gabonais.

Fait à Libreville, le 22 Août 2018

Le Président de la Commission Permanente de Discipline



Guy Benjamin NDOUNOU